

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER DE  
L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-001

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2023 »
7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
  - 7.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Rapport des travaux 2022

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

7.2 Projet de mise en valeur intégrée et réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Aménagement du territoire

8.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

8.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination aux postes numéros 1, 2 et 3

8.2 Développement économique et local

8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Centre psychosocial Richelieu-Yamaska 1337-FSE-2023-01

8.2.2 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 – Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2023

8.2.3 Protocole d'entente avec la Chambre de commerce de la région d'Acton pour la gestion du bureau d'accueil touristique en 2023

8.2.4 Alliance pour la solidarité

8.2.4.1 Portrait de l'habitation et du logement

8.2.4.2 Recommandations du comité local

9. RESSOURCES HUMAINES

10. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

12. CORRESPONDANCE

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

2023-002

Il est proposé par M. Léo Benoit

Appuyé par M. Robert Leclerc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

#### **4. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

#### **5. LISTE DES COMPTES**

##### **5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

##### **5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2023-003

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	68 737,03 \$
Comptes à payer	198 258,20 \$
Salaires et contributions de l'employeur	142 325,84 \$
<b>Total</b>	<b>409 321,07 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	1 127,75 \$
Comptes à payer	1 584,90 \$
<b>Total</b>	<b>2 712,65 \$</b>

#### **6. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2023**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné lors de la séance du 14 décembre 2022. Un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2023-004

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2023-01 intitulé « Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2023 ».

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

**RÈGLEMENT NO. 2023-01**

<p><b>Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2023</b></p>
---

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 23 novembre 2022, adopté par résolutions portant les numéros 2022-218, 2022-219, 2022-220 et 2022-221 ses prévisions budgétaires pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités;

**ATTENDU QU'**avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de règlement "**RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2023**".

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale:

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>400 974 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	76 341 400 \$	2,6942%	10 803 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	9,0460%	36 272 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4,9802%	19 969 \$
Sainte-Christine	178 047 360 \$	6,2836%	25 196 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	36,0663%	144 617 \$
Upton	459 903 580 \$	16,2308%	65 081 \$
Saint-Théodore d'Acton	396 049 096 \$	13,9773%	56 045 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 794 518 \$	10,7215%	42 991 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 833 515 320 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>400 974 \$</b>

<b>QUOTE-PART, FQM</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT ESTIMÉ</b>
Béthanie	- \$
Roxton Canton	1 660 \$
Roxton Falls	1 526 \$
Sainte-Christine	1 223 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 898 \$
Saint-Théodore d'Acton	2 148 \$
Saint-Nazaire d'Acton	1 479 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>10 934 \$</b>

<b>QUOTE-PART, ÉVALUATION</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>267 912 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE DOSSIERS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	257	2,9291%	7 847 \$
Roxton Canton	801	9,1292%	24 458 \$
Roxton Falls	706	8,0465%	21 558 \$
Sainte-Christine	619	7,0549%	18 901 \$
Acton Vale	3704	42,2156%	113 101 \$
Upton	1193	13,5970%	36 428 \$
Saint-Théodore d'Acton	937	10,6793%	28 611 \$
Saint-Nazaire d'Acton	557	6,3483%	17 008 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>8774</b>	<b>100,00%</b>	<b>267 912 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS</b>
Béthanie	3 532 \$
Roxton Canton	8 776 \$
Roxton Falls	12 455 \$
Sainte-Christine	7 563 \$
Acton Vale	- \$
Upton	16 229 \$
Saint-Théodore d'Acton	20 999 \$
Saint-Nazaire d'Acton	6 259 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>75 813 \$</b>

<b>QUOTE-PART, GYMNASSE ET CLUB DE GYMNASTIQUE</b>	
<b>MONTANT À RÉPARTIR: 51 890 \$ (COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>50 % DU MONTANT SELON RFU, 50 % POPULATION</b>
Béthanie	2 109 \$
Roxton Canton	7 767 \$
Roxton Falls	6 087 \$
Sainte-Christine	4 941 \$
Acton Vale	- \$
Upton	13 734 \$
Saint-Théodore d'Acton	10 146 \$
Saint-Nazaire d'Acton	7 106 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>51 890 \$</b>

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la sécurité incendie:

<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC (8 municipalités)</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>8 920 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SÉCURITÉ INCENDIE SCRSI - MRC</b>	<b>SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ</b>	
Béthanie	186 \$	265 \$	451 \$
Roxton Canton	571 \$	834 \$	1 405 \$
Roxton Falls	512 \$	17 \$	529 \$
Sainte-Christine	128 \$	503 \$	631 \$
Acton Vale	2 857 \$	- \$	2 857 \$
Upton	897 \$	300 \$	1 197 \$
Saint-Théodore d'Acton	671 \$	466 \$	1 137 \$
Saint-Nazaire d'Acton	392 \$	321 \$	713 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>6 214 \$</b>	<b>2 706 \$</b>	<b>8 920 \$</b>

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION (6) (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)							
MONTANT À RÉPARTIR:		66 075 \$ (+ frais de dépl. -app. surplus)					
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE BÂTIMENTS À INSPECTER/AN	IMPUTATION RELIÉE AUX RISQUES	HEURES D'INSPECTION REQUISES/AN	IMPUTATION RELIÉE AUX HEURES/AN	FRAIS DE DÉPLACEMENT	APPROPRIATION DU SURPLUS DISPONIBLE	QUOTE-PART TOTALE
		50%		50%			
		33 037		33 038			
Béthanie	217	1 954 \$	35	1 584 \$	322 \$	374 \$	3 486 \$
Roxton Canton	682	6 141 \$	115	5 205 \$	421 \$	1 204 \$	10 563 \$
Roxton Falls	636	5 727 \$	151	6 834 \$	297 \$	1 330 \$	11 528 \$
Sainte-Christine	454	4 088 \$	80	3 621 \$	228 \$	819 \$	7 118 \$
Acton Vale	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Upton	1 141	10 274 \$	231	10 454 \$	583 \$	2 191 \$	19 120 \$
Saint-Théodore d'Acton	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Saint-Nazaire d'Acton	539	4 853 \$	118	5 340 \$	434 \$	1 082 \$	9 545 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>3 669</b>	<b>33 037 \$</b>	<b>730</b>	<b>33 038 \$</b>	<b>2 285 \$</b>	<b>7 000 \$</b>	<b>61 360 \$</b>



**ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau:

<b>QUOTE-PART, COURS D'EAU</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>9 591 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	76 341 400 \$	2,6942%	258 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	9,0460%	868 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4,9802%	478 \$
Sainte-Christine	178 047 360 \$	6,2836%	603 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	36,0663%	3 459 \$
Upton	459 903 580 \$	16,2308%	1 557 \$
Saint-Théodore d'Acton	396 049 096 \$	13,9773%	1 341 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 794 518 \$	10,7215%	1 027 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 833 515 320 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 591 \$</b>

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ARTICLE 6 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION  
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement:

<b>QUOTE-PART SERVICE D'AMÉNAGEMENT</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>17 085 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	76 341 400 \$	2,6942%	460 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	9,0460%	1 546 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4,9802%	851 \$
Sainte-Christine	178 047 360 \$	6,2836%	1 074 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	36,0663%	6 162 \$
Upton	459 903 580 \$	16,2308%	2 773 \$
Saint-Théodore d'Acton	396 049 096 \$	13,9773%	2 388 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 794 518 \$	10,7215%	1 831 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 833 515 320 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 085 \$</b>

<b>QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	8 747 \$
Roxton Canton	26 498 \$
Roxton Falls	23 218 \$
Sainte-Christine	20 987 \$
Acton Vale	- \$
Upton	- \$
Saint-Théodore d'Acton	30 930 \$
Saint-Nazaire d'Acton	18 615 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>128 995 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)</b>							
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>170 766 \$</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. &amp; SERVICE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION</b>	<b>POPULATION DÉCRET 1516-2021 (PUBLIÉ EN DÉC. 2021)</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50%		20%		30%	
		85 383		34 153		51 230	
<b>Béthanie</b>	76 341 400 \$	2 300 \$	94 200 \$	18 \$	329	1 038 \$	3 356 \$
<b>Roxton Canton</b>	256 318 700 \$	7 724 \$	2 202 300 \$	417 \$	1128	3 559 \$	11 700 \$
<b>Roxton Falls</b>	141 115 126 \$	4 252 \$	19 357 704 \$	3 668 \$	1356	4 278 \$	12 198 \$
<b>Sainte-Christine</b>	178 047 360 \$	5 366 \$	149 760 \$	28 \$	738	2 328 \$	7 722 \$
<b>Acton Vale</b>	1 021 945 540 \$	30 795 \$	112 582 100 \$	21 335 \$	7833	24 713 \$	76 843 \$
<b>Upton</b>	459 903 580 \$	13 858 \$	28 045 500 \$	5 315 \$	2347	7 405 \$	26 578 \$
<b>Saint-Théodore d'Acton</b>	396 049 096 \$	11 934 \$	8 901 120 \$	1 687 \$	1610	5 079 \$	18 700 \$
<b>Saint-Nazaire d'Acton</b>	303 794 518 \$	9 154 \$	8 893 556 \$	1 685 \$	897	2 830 \$	13 669 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 833 515 320 \$</b>	<b>85 383 \$</b>	<b>180 226 240 \$</b>	<b>34 153 \$</b>	<b>16238</b>	<b>51 230 \$</b>	<b>170 766 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ARTICLE 7 : QUOTE-PART TOTALE**

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2023 :

<b>QUOTE-PART TOTALE 2023</b>												
<b>FONCTIONS</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>QUOTE-PART FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>	<b>QUOTE-PART FQM</b>	<b>QUOTE-PART ÉVALUATION</b>	<b>QUOTE-PART ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	<b>QUOTE-PART GYMNASSE ET GYMNASIQUE</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION</b>	<b>QUOTE-PART COURS D'EAU</b>	<b>QUOTE-PART AMÉNAGEMENT</b>	<b>QUOTE-PART INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	<b>QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE 2023</b>
Béthanie	10 803 \$	- \$	7 847 \$	3 532 \$	2 109 \$	451 \$	3 486 \$	258 \$	460 \$	8 747 \$	3 356 \$	41 049 \$
Roxton Canton	36 272 \$	1 660 \$	24 458 \$	8 776 \$	7 767 \$	1 405 \$	10 563 \$	868 \$	1 546 \$	26 498 \$	11 700 \$	131 513 \$
Roxton Falls	19 969 \$	1 526 \$	21 558 \$	12 455 \$	6 087 \$	529 \$	11 528 \$	478 \$	851 \$	23 218 \$	12 198 \$	110 397 \$
Sainte-Christine	25 196 \$	1 223 \$	18 901 \$	7 563 \$	4 941 \$	631 \$	7 118 \$	603 \$	1 074 \$	20 987 \$	7 722 \$	95 959 \$
Acton Vale	144 617 \$	- \$	113 101 \$	- \$	- \$	2 857 \$	- \$	3 459 \$	6 162 \$	- \$	76 843 \$	347 039 \$
Upton	65 081 \$	2 898 \$	36 428 \$	16 229 \$	13 734 \$	1 197 \$	19 120 \$	1 557 \$	2 773 \$	- \$	26 578 \$	185 595 \$
Saint-Théodore d'Acton	56 045 \$	2 148 \$	28 611 \$	20 999 \$	10 146 \$	1 137 \$	- \$	1 341 \$	2 388 \$	30 930 \$	18 700 \$	172 445 \$
Saint-Nazaire d'Acton	42 991 \$	1 479 \$	17 008 \$	6 259 \$	7 106 \$	713 \$	9 545 \$	1 027 \$	1 831 \$	18 615 \$	13 669 \$	120 243 \$
<b>TOTAL 2023:</b>	<b>400 974 \$</b>	<b>10 934 \$</b>	<b>267 912 \$</b>	<b>75 813 \$</b>	<b>51 890 \$</b>	<b>8 920 \$</b>	<b>61 360 \$</b>	<b>9 591 \$</b>	<b>17 085 \$</b>	<b>128 995 \$</b>	<b>170 766 \$</b>	<b>1 204 240 \$</b>

**ARTICLE 8 : MODALITÉS DE VERSEMENT**

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du quatorze (14) avril et du quatorze (14) juillet 2023.

Le terme des paiements est le suivant: net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

**ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

**ARTICLE 10 : DURÉE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'applique pour l'année 2023.

**7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

**7.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Rapport des travaux 2022**

2023-005

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des travaux relatifs à l'entretien de la Route verte pour l'année 2022, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère des Transports du Québec.

**7.2 Projet de mise en valeur intégrée et réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation**

**ATTENDU** l'obtention d'une aide financière de 257 309 \$ dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Canada ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton et Sa Majesté du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités doivent conclure une entente de contribution ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-006

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer les documents afférents à cette entente.

## **8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **8.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

Aucun dossier n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

#### **8.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination aux postes numéros 1, 2 et 3**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC nomme les membres de son comité consultatif agricole (CCA), conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 2007-07 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat des membres est fixé à deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil de la MRC ;

**ATTENDU QUE** les membres « producteurs agricoles » doivent faire partie d'une liste dressée par une association accréditée obtenue préalablement à la rencontre ;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'UPA de la Montérégie a transmis à la MRC, pour la séance ordinaire du 18 janvier 2023, une liste actualisée de producteurs agricoles pouvant siéger sur le CCA ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-007

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le mandat des membres « producteurs agricoles » suivants sur le comité consultatif agricole :

Siège n° 1 : M. Yannick Lapointe ;

Siège n° 2 : M. Éric Beauregard ;

Siège n° 3 : Mme Zoé Bisailon.

### **8.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

#### **8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Centre psychosocial Richelieu-Yamaska 1337-FSE-2023-01**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée par le Centre psychosocial Richelieu-Yamaska ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**ATTENDU QUE** la demande déroge de la politique de gestion du FSE en ce qui a trait aux prévisions financières ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-008

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1337-FSE-2023-01	3 260 \$	3 260 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 – Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2023**

Conformément à l'entente relative au Fonds Régions et Ruralités (FRR) – Volet 2 intervenue avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC d'Acton doit adopter annuellement ses priorités d'intervention ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-009

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter les priorités d'intervention du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC d'Acton pour 2023 ;
2. De transmettre une copie de ces priorités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de les diffuser sur le site Internet de la MRC.

**8.2.3 Protocole d'entente avec la Chambre de commerce de la région d'Acton pour la gestion du bureau d'accueil touristique en 2023**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a proposé à la Chambre de commerce de la région d'Acton de prendre en charge la gestion du Bureau d'accueil touristique ;

**ATTENDU QUE** la MRC et la Chambre de commerce ont échangé sur les termes et conditions financières d'une entente de gestion à intervenir entre les deux parties ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-010

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'établir à 25 000 \$, taxes en sus, le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2023.
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

**8.2.4 Alliance pour la solidarité**

**8.2.4.1 Portrait de l'habitation et du logement**

Le Portrait de l'habitation et du logement de la MRC d'Acton, préparé par la consultante Claire Raymond dans le cadre du chantier sur l'habitation du plan d'action 2019-2023 de l'Alliance pour la solidarité, est officiellement déposé au Conseil de la MRC.

**8.2.4.2 Recommandation du comité local**

**ATTENDU QUE** le Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité, constitué à cette fin par la résolution n° 2019-163, a déposé un projet de plan d'action au Conseil pour adoption ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté, par sa résolution n° 2020-019, le Plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** ledit plan d'action prévoit la mise en place d'un chantier par priorité d'action et la mobilisation des partenaires pour la co-construction de projets ;

**ATTENDU QUE** le chantier sur l'habitation a coconstruit le projet « Plan d'action du logement dans la MRC d'Acton » dont le porteur est l'organisme Ressources-Femmes de la région d'Acton ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-011

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet « Plan d'action du logement dans la MRC d'Acton » déposé par le chantier sur l'habitation et de l'acheminer à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) pour acceptation finale.



2. Qu'une somme de 3 000 \$ soit prise à même les sommes reçues dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour compléter le montage financier.

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **10. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

### **10.1 TCRM – Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil des arts et des lettres (CALQ), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des douze MRC de la Montérégie de conclure une nouvelle entente sectorielle de développement afin de reconduire et de bonifier le Programme de partenariat territorial du CALQ pour la région administrative de la Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du Programme de partenariat territorial du CALQ ;

**CONSIDÉRANT** que le Programme de partenariat territorial du CALQ permet, sous réserve de la disponibilité des fonds, que chaque dollar investi par les MRC, l'agglomération de Longueuil et le MAMH soit apparié par le CALQ au bénéfice des arts et de la culture de la région ;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives des ententes triennales précédentes entre le CALQ et les MRC/agglomération de Longueuil qui ont permis de soutenir et de stimuler la création, la production et la diffusion artistique professionnelle dans la Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Beauharnois-Salaberry agira à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'entente ;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-012

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adhérer à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026 (Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres) ;
2. De désigner la MRC de Beauharnois-Salaberry en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente ;

3. De confirmer la participation financière de la MRC d'Acton à l'Entente en y affectant les montants maximums suivants par année provenant du programme Fonds Régions et ruralité – Volet 2 :  
2023 : 2 500 \$ 2024 : 2 500 \$ 2025 : 2 500 \$
4. D'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC d'Acton ladite entente ;
5. De désigner madame Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, à siéger au comité des partenaires de l'entente.

## **11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

### **11.1 Programme de cadets de la SQ – Été 2023**

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec (SQ) agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté ;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la SQ ;

**ATTENDU QUE** la SQ s'engage à fournir à la MRC les services de deux (2) cadets pendant la période du 29 mai au 6 août 2023 (10 semaines), à raison de 40 heures/semaine ;

**ATTENDU QUE** la SQ assure le recrutement, la formation, l'administration, la rémunération et gère le volet opération du Programme de cadets ;

**ATTENDU QUE** la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-013

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De renouveler l'entente avec la Sûreté du Québec au montant de 10 000 \$ pour l'embauche de 2 cadets pour la période du 29 mai au 6 août 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

## **12. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **13. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue par visioconférence, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-014

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h40.

*(signé)*

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

*(signé)*

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière.**